



DOSSIER DE PRESSE

MÉTROPOLE  
**TOULON**  
PROVENCE  
**MÉDITERRANÉE**



www.metropleTPM.fr  
f i t @metropleTPM



réseaumistral

# Desserte maritime des Îles d'Or : Bilan régulation de la fréquentation estivale

Conférence de presse le 4 novembre – Hôtel de la Métropole TPM



© Olivier Pastor TPM

Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / [agjudici@metropletpm.fr](mailto:agjudici@metropletpm.fr)

Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var

**Mettre en place un système de régulation pour écrêter ces pics d'hyper-fréquentation sur l'île de Porquerolles à Hyères, fleuron de la méditerranée et internationalement connue, est un objectif commun poursuivi par la commune d'Hyères, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le Parc national de Port-Cros.**

**Le 6 juillet 2021, ces trois partenaires annonçaient la régulation de la fréquentation estivale, se fondant sur la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) de transports maritime des Îles d'Or 2021-2025.**

**Aujourd'hui c'est le bilan de cette première expérimentation qui est présenté, base d'un tourisme durable, nécessaire à la préservation de ce territoire du Parc national de Port-Cros : ses espaces naturels, sa biodiversité et son paysage exceptionnel.**

## 6 000 voyageurs par jour maximum – 4 actions coordonnées

Le 6 juillet 2021, était annoncé la régulation de la fréquentation estivale de l'île de Porquerolles. L'objectif de 6 000 voyageurs par jour a été fixé collectivement en se basant sur les enquêtes de satisfaction menées par le Parc national de Port-Cros : au-delà de 6000 passagers débarqués, le taux de mécontentement double et atteint un visiteur sur deux.

Afin de contribuer à réguler cette hyper-fréquentation sur l'île de Porquerolles, 4 actions coordonnées ont été menées par les autorités compétentes (Autorité Organisatrice de la Mobilité, Autorités Portuaires (TPM et communales), Parc national de Port-Cros, État) en parallèle, pour rappel :

### **1 - Action menée sur le service public de transports de voyageurs depuis la Tour Fondue :**

Via la Délégation de Service Public des îles d'or, une régulation et une jauge maximale ont été mises en place aux mois de juillet et août pour la desserte de l'île de Porquerolles, accompagnée par un système de réservation via internet, en gare maritime de la Tour Fondue ou du port de Hyères.

L'action de régulation a porté sur 13 départs de la Tour Fondue issus de la grille horaire de 6h45 à 13h30 avec une jauge maximale de 4000 voyageurs par jour. La régulation ne concernait pas les îliens, scolaires, professionnels et agents du service public qui restaient prioritaires à l'embarquement.

Cette régulation a été appuyée par une incitation à utiliser la ligne 67 du réseau Mistral renforcée. La Métropole TPM a pris en charge la gratuité de la ligne 67 du réseau Mistral pour tout achat d'un billet TLV à destination de Porquerolles.

3

### **2 - Action menée sur les autres compagnies privées ayant pour destination le port de Porquerolles :**

Via la signature d'une charte avec les bateliers pour la gestion de la fréquentation de l'île de Porquerolles, ces compagnies se sont engagées à réguler par une action volontaire et concertée le nombre de passagers transportés en direction de Porquerolles à 2000 voyageurs par jour les mardis, mercredis et jeudis du mois d'août, jours communément admis comme étant les principaux jours de pics de fréquentations.



### **3 - Action menée sur les navires à utilisation commerciale :**

Afin d'éviter que les pratiques de débarquement de visiteurs par des petits navires, notamment les bateaux certifiés Nouveaux Usages Commerciaux alors que les activités commerciales sont interdites dans le périmètre du Parc National, les contrôles ont été régulièrement effectués ont été renforcés durant l'été 2021.

De plus le maire de Hyères a pris un arrêté interdisant l'échouage – beachage- de toute embarcation motorisée sur les plages de sa commune le 21 juillet 2021.

### **4 - Action menée sur les plaisanciers (accès au port mais également aux mouillages) :**

L'aménagement d'une ZMIEL - zone de mouillages et d'équipements légers – qui permettra aux 2000 plaisanciers qui jettent l'ancre en pic estival de s'amarrer aux bouées fixées sur les fonds marins par des ancrages écologiques, respectant les herbiers de posidonies. Financée par le plan de relance, sa mise en place devrait durer 18 mois, temps de procédure administrative incompressible.

Les principes de l'action de régulation ont conduit à une régulation homogène de l'ensemble des acteurs tout en préservant les intérêts du service public et ceux des acteurs économiques.

4



*Mouillages Porquerolles, juin 2021 © Olivier Pastor TPM*

## 1. Bilan de la saison estivale 2021 sur le dispositif de régulation

### En chiffres (cf. annexe bilan global)

- **Fréquentation globale** sur l'ensemble des bateliers et la TLV - délégataire du service public de la desserte des îles d'or : 297 000 voyageurs en 2021 soit moins 20 000 voyageurs, soit - 6% par rapport à 2020.
- **Respect de l'objectif de 6000 personnes** transportées par jours par la TLV - délégataire du service public de la desserte des îles d'or et les bateliers de la rade : 1 jour de dépassement en 2021 à 6 320 voyageurs le vendredi 6 août contre 15 jours en 2020 avec des pics à 8 000 voyageurs.
- **Fréquentation de la TLV**- délégataire du service public de la desserte des îles d'or - sur l'île de Porquerolles : 207 000 voyageurs en 2021 soit - 14% par rapport à 2020. L'année est la moins importante en terme de nombre de voyageurs transportés depuis 4 ans.
- **Catégorie d'usagers de la TLV**- délégataire du service public de la desserte des îles d'or - sur l'île de Porquerolles : par jours, 4000 voyageurs traversant selon les horaires régulés entre 6h45 et 13h30 (soit 80% des voyageurs par jour) ; 700 îliens et professionnels (non régulés) soit 14% et 300 voyageurs hors période de régulation (soit 6%).
- 5 • **Fréquentation globale de la TLV** – 0 jour dépassant les 5000 voyageurs en 2021, contre 9 en 2020 (pour rappel, pic maximum atteint en 2018 avec 6435 voyageurs).

- **Respect de la jauge de voyageurs de la TLV**- délégataire du service public de la desserte des îles d'or - sur l'île de Porquerolles : 1 seul dépassement de la jauge le 3 août 2021 à 4150 personnes, soit 3% de dépassement. Plus d'une dizaine de contrôles ont été opérés sur les bateaux par la Métropole TPM.

- **Evolution du taux de réservation auprès de la TLV**- délégataire du service public de la desserte des îles d'or - sur l'île de Porquerolles : près de 60% des voyageurs ont réservé leur billet, avec des pics de réservation à plus de 90% au plus fort des fréquentations notamment les 27 et 29 juillet, 4 et 7 août, 12 et 13 août, 19 et 20 août et 26 août 2021.



- **Evaluation de la pression sur la destination la veille** : la TLV - délégataire du service public de la desserte des îles d'or - quantifiait cette pression et en informait la veille largement les usagers et les forces de sécurité, par un message conseillant de reporter le voyage après 11h ou d'utiliser la ligne 67 du réseau Mistral.

## **Incitation forte à utiliser le réseau de transport en commun, la ligne 67 du réseau Mistral :**

Depuis le centre-ville de Hyères, la ligne 67 a vu son offre multipliée par 3 pour cette saison estivale et dessert notamment :

- La gare de Hyères,
- 1 430 places de stationnement en parking relais : l'Espace 3000 (800 places) et Arromanches (630 places),
- Le port de Hyères,
- Et la gare maritime de la Tour Fondue.

**Les voyageurs munis d'un billet de réservation ont accès gratuitement à la ligne 67.**

**Fréquentation de la ligne 67 du réseau Mistral :** année record en terme de fréquentation de la ligne 67.

- +20% de fréquentation de la ligne 67 par rapport à 2020,
- 600 voyageurs par jour ayant emprunté la ligne 67 avec la réservation TLV - délégataire du service public de la desserte des îles d'or - sur l'île de Porquerolles
- 35 000 voyageurs sur la saison soit 10 000 voitures évitées soit 1,5 km de bouchon évité par jour

## 2. Aménagement du port de la Tour Fondue dans l'Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères



Gare maritime de la Tour Fondue – octobre 2021 © O Pastor TPM

Après une brève coupure pendant la période estivale, les travaux d'aménagement du port de la Tour Fondue ont repris. Débutés en septembre 2020, ils ont permis l'édification du bâtiment en bois abritant la capitainerie du port, les locaux de délégataire de transport public maritime et la nouvelle gare maritime. Le bâtiment en bois, conçu par Duchier-Pietra Architectes, remarquable par ses qualités environnementales et son intégration dans ce site protégé est déjà en service. Dès le mois de juillet, les agents portuaires ont investi les tous nouveaux locaux, situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. La gare maritime provisoire est restée opérationnelle tout l'été. Fin septembre, des équipes du délégataire se sont installées au rez-de-chaussée. Le nouvel édifice est aujourd'hui totalement opérationnel et l'ensemble des bâtiments modulaires situés sur le terre-plein du port a ainsi été retiré. En cours jusqu'à fin du mois d'octobre : les derniers travaux de réseaux. En parallèle, la réhabilitation de la Batterie du Pradeau par le Parc national se poursuit.

7

### Suite et fin des travaux

- **2<sup>ème</sup> phase** : Novembre - Noël 2021 : traitement de sol réalisé en béton désactivé de toute la partie Sud du terre-plein portuaire et du poste à quai qui assure le transport de marchandises vers Porquerolles
- **3<sup>ème</sup> phase** : Janvier - février 2022 : finalisation du traitement du terre-plein et son nouvel accès. Les installations de chantier du Parc national seront définitivement retirées.
- **4<sup>ème</sup> phase** : Mars - mai 2022 : reconstitution de l'isthme rocheux qui dessert la Batterie du Pradeau, plantation des espèces endémiques, sélectionnées avec le Conservatoire botanique de Méditerranée, et finalisation de cette action majeure de l'Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères.

